

**CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT
RÉFÉRENCE
APPLICABLE AUX SOLUTIONS EN MODE SAAS
ET AUX SERVICES ASSOCIÉS**

S'applique en complément des Conditions Générales d'achat et prévalent pour les conditions qui diffèrent.

ENTRE :

HANDICAP INTERNATIONAL, association à but non lucratif, dont le siège social est situé (...), représentée par (...), en sa qualité de (...) dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée le « **CLIENT** »,

ET :

La société (...), société (...) au capital de (...) euros, immatriculée sous le numéro (...) R.C.S. (...) dont le siège social est situé (...), représentée par Madame (...) en qualité de (...) dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée le « **PRESTATAIRE** »

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement la ou les « **Partie(s)** »

ARTICLE 1 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents régissant le Contrat sont les suivants, par ordre de priorité décroissante :

- les conditions générales,
- les présentes conditions particulières,
- les annexes :
 - Annexe 1 :
 - **Annexe 2 : Données à caractère personnel**

En cas de contradiction entre les documents ci-dessus, les documents de rang supérieur prévaudront.

En cas de contradiction entre un document et ses annexes, le document principal prévaudra.

Toutes les modifications apportées, en cours de Contrat, aux documents cités ci-dessus donneront lieu à un avenant au présent Contrat.

ARTICLE 2 – APPLICATIONS MISES À DISPOSITION

-

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La facturation de toute mise à disposition d'un environnement, que ce dernier soit ou non utilisé à des fins de production par le Client, s'établira comme suit :

Avant la mise en production des Applications :

A compter de la mise en production des Applications :

Redevance mensuelle :

Module	Base France (siège)	Base réseau Fédéral, hors personnel national terrain	Base réseau Fédéral, avec personnel national terrain

Tarif mensuel HT			
Tarif mensuel par Utilisateur (HT)			

ARTICLE 4 – LISTE DES PRESTATAIRES

Prestataires XX	Prestataires Handicap International

ARTICLE 5 – MATRICE DE CONTACTS

Interlocuteurs XX	Interlocuteur Handicap International

ARTICLE 6 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

6.1 Le Délégué à la Protection des Données du Sous-Traitant est **XX**, joignable à l'adresse mail suivante **XX@XX**.

6.2 Les Sous-traitants ultérieurs d'ores et déjà identifiés et acceptés par le Responsable de Traitement sont :

- **xx**

6.3 Description du traitement des données

- Type de Données Personnelles traitées : **XXX**
- Catégories de personnes concernées (Ceux pour qui la donnée est collectée) par le Traitement : **XXX**
- Nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles : **XXX**
- Finalité(s) du Traitement : **XXX**

ARTICLE 7 – SIGNATURES

En signant les présentes Conditions Particulières, le Prestataire reconnaît expressément avoir eu communication des Conditions Générales et les accepter sans réserve.

Fait à, le
..... en deux exemplaires
originaux, un pour chaque partie.

Pour LE PRESTATAIRE

Pour HANDICAP INTERNATIONAL